

# SEANCE DU 24 MAI 2018

## COMPTE RENDU

Le vingt-quatre mai deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** Jean- Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - ROMARIE Nicole - Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

**Secrétaire de séance :** Constance THIREAU

**Absent(s) excuse(s) :** Mickaël DUCHEMIN

**Absent(s) non excusé(s) :** Gilbert DELLIERE

**Assistait également :** Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2018**

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière.

### **2. BP commune : créances éteintes**

DCM n° 2018-12

Suite à la procédure de rétablissement personnel en date du 22/02/2018, dont a fait l'objet M. PATTIER Stéphane, 3 rue des Saules Maisoncelles du Maine,

Mme QUEMENER Véronique demande l'effacement de la dette au nom de M. PATTIER Stéphane pour un montant de 454.04 €.

Le Conseil Municipal, **après délibération, et vote à mains levées, refuse par 6 voix contre et 3 abstentions, d'annuler la dette de 454.04 € à l'article 6542 et demande à Mme Quemener de poursuivre la demande de paiement.**

### **3. Budget Commerce / Admission en non-valeur Mme Houdayer**

DCM n° 2018-18

Mme QUEMENER Véronique Trésorière présente un état des pièces irrécouvrables portant le numéro 911585031 à la date du 22 aout 2013 concernant le non-paiement de loyers pour une somme de 75.78 € par MME HOUDAYER Jeannine,

Le Conseil Municipal, **après délibération, et après vote à mains levées, refuse par 5 voix contre et 4 abstentions de mettre la somme de 75.78 € en non-valeur à l'article 6541 et demande à Mme Quemener de poursuivre la relance de paiement.**

### **4. Adhésion au service « RGPD » Règlement Général sur la Protection des Données, du CDG53 et nomination d'un Délégué à la Protection des Données « DPD »**

DCM n° 2018-19

M. Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Mayenne (dit le « CDG53 »).

*Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.*

*Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 53 présente un intérêt certain.*

*En effet, il est apparu que le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.*

*Le CDG 53 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.*

#### **LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- *de mutualiser ce service avec le CDG 53,*
- *de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,*
- *de désigner le DPD du CDG53 comme étant le DPD de la collectivité.*

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE**

- *d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG53*
- *d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale*
- *d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG53, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.*

#### **5. Nomination cadastrale du lieu-dit « Plein Air »**

**DCM n° 2018-20**

*M. VIGROUX Nicolas propriétaire de la maison située sur la parcelle A 1037 demande de nommer ce lieudit actuellement non codé au cadastre, « **Plein Air** »*

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la proposition de M. VIGROUX d'appeler le lieudit « Plein Air ».*

*Le service des impôts pour le cadastre en sera informé.*

#### **6. Modification des statuts de Territoire d'Energie Mayenne (ex SDEGM)**

**DCM n° 2018-21**

*Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.*

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts de Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

*Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE53.*

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la modification des statuts de TE53*

► **Commission Culturelle Jeunes :**

. Marie-Laure Hardy, référente de l'école du Bignon du Maine expose le compte rendu du conseil d'école qui s'est réuni le mardi 10 avril.

M. Badier, délégué départemental de l'éducation nationale y participait.

Cette année, il y avait 85 enfants en RPI. Pour la prochaine rentrée pas de fermeture de classe prévue puisque 82 enfants sont déjà inscrits.

. Les 2 classes ont participé au projet Exposcience, la commune est remerciée pour avoir prévu le portage des repas sur place.

. Le Projet des CE en Concert avec « Mémé les Watts » et son chanteur Pierre Bougier a été un succès.

. Les Projets de classes de Découverte 2018/2019 :

- Une classe de neige pour les CM et une classe de mer pour la classe de Mme Théard, l'AMB accepte de participer au subventionnement de ces projets.

- afin de financer ces classes et de réduire le cout pour les familles, une vente de pizzas va être organisée le jour de la fête de l'école le samedi 30 juin 2018.

. Qualité de l'air dans la classe de CE :

Les parents demandent si la mairie a avancé au sujet des demandes de devis auprès d'entreprises pour savoir si le problème peut être résolu et s'étonnent des délais si longs.

Le conseil fait savoir qu'elle a reçu le devis de l'entreprise SAGET d'un montant de 2134 € et est en attente d'un devis complémentaire d'un couvreur.

. Les instituteurs remercient la mairie pour le démoussage de la cour.

. M. Labasque informe que le Conseil Général est intervenu par rapport au comportement de certains élèves à la descente du car, qui ont un comportement dangereux et qui sont irrespectueux des règles de sécurité et de politesse dans le car. Il en va de la responsabilité des parents d'en discuter avec leurs enfants.

► **Commission bâtiment :**

. Les travaux d'acoustique à la salle des fêtes sont programmés pour le 8 octobre.

. Une réunion d'expertise pour les fissures de la cantine aura lieu lundi 28 mai à 14 h avec M. Aubert, en vue des travaux d'injection de résine.

► **Commission Voirie :**

. La commission est passée dans les chemins : le chemin de la Beaumerie sera bitumé.

Le point à temps sera réalisé sur les autres chemins.

. Des devis sont à l'étude pour la matérialisation de l'axe de la chaussée devant le commerce, ligne de rive en côté et peinture des zones de stationnement - 2 passages piéton dans la zone du cimetière et devant le commerce – un panneau de limitation de tonnage au lieu-dit « Montaissant ».

. Sécuriser le bourg est une priorité pour la mairie et une étude en cours par la commission voirie.

► **Commission salle des fêtes-propreté embellissement (fleurs) :**

. Laurent, responsable de la commission remercie les bénévoles qui ont participé à la matinée « plantation de fleurs » samedi dernier dans le bourg et sur le parterre de la mairie.

**7. Questions diverses**

- Vente commerce : la vente du bâtiment commerce a été réalisée le 2 mai 2018, au prix de 54000 €.
- Fonds de concours CCPMG : la commune va déposer une demande de subvention auprès de la CCPMG . Elle peut bénéficier de 40 % de subvention sur un plafond de travaux de 55.000 € qu'elle va utiliser pour les travaux d'acoustique de la Salle des fêtes, les travaux d'accessibilité à l'église ainsi que la VMC de l'école.
- Don groupe parents Scouts : les parents d'un groupe de scouts venus sur la commune se sont cotisés et ont fait un don pour aider à la restauration de l'église d'un montant de 177.01 €.
- Fibre optique : La fibre va se développer sur la commune via Mayenne Fibre.  
La première priorité pour les propriétaires dans les mois à venir, va être d'élaguer les plantations à proximité des lignes téléphoniques aériennes afin de ne pas gêner le déploiement des installations.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

**Prochaine réunion du Conseil le 5 juillet 2018**

Le Maire,  
Jean-Louis BELLAY

